

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.01.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 10.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

• 1.1 Identificateur de produit

• Nom du produit: Balance Minus liquid

• Code du produit: 6181001PAG

• UFI: DS6N-EAE5-VR0R-UXVU

• 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

• 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

• Producteur/fournisseur:

Allemagne:

CF Group Deutschland GmbH, Bahnhofstr. 68, D-73240 Wendlingen

Tel. +49 70240 4048-60, Fax. +49 7024 4048-690, E-Mail info@waterman-pool.com

Suisse:

CF Pool & Chemie AG

Silostrasse 3

CH-5606 Dintikon

Tel. +41 (0)56 675 32 70

www.chemoform.com

• Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse. Tel: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• 2.1 Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• 2.2 Éléments d'étiquetage

• Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• Pictogrammes de danger



GHS05

• Mention d'avertissement Attention

• Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer.

(suite page 2)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.01.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: Balance Minus liquid

(suite de la page 1)

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.

• Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 7664-93-9	acide sulfurique	≥ 10 – < 15%
EINECS: 231-639-5	 Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314	
Numéro index: 016-020-00-8	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 15 %	
Reg.nr.: 01-2119458838-20-XXXX	Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 15 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 15 %	

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
 Envoyer immédiatement chercher un médecin.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• Après contact avec les yeux:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.
 Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée
 Mousse
 Dioxyde de carbone
 Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

SO₃
 Dioxyde de soufre (SO₂)

• 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
 Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 3)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.01.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: Balance Minus liquid

(suite de la page 2)

- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Utiliser des emballages en polyoléfine.
Prévoir des sols résistant aux acides.
Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.
Matériau ne convenant pas pour les emballages: l'aluminium.
 - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les matières inflammables.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Stockage à sec.
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
 - Classe de stockage: 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
 - 7664-93-9 acide sulfurique ($\geq 10 - < 15\%$)**
VLEP (France) Valeur momentané: 3 mg/m³
Valeur à long terme: 0,05* mg/m³
*fraction thoracique
VME (Suisse) Valeur momentané: 0,2 e mg/m³
Valeur à long terme: 0,1 e mg/m³
C1a SSc;MAK eingehalten: kein erhöhtes Krebsrisiko
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 4)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.01.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: Balance Minus liquid

(suite de la page 3)

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

Filtre E-P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)

• Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile

• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Gants en cuir

• Protection des yeux/du visage

Protection du visage



Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps:

Vêtement de protection résistant aux acides

Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales

• État physique	Liquide
• Couleur:	Incolore
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	295 °C
• Inflammabilité	Non applicable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• pH à 20 °C	1
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• Dynamique:	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau:	Entièrement miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 5)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.01.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: Balance Minus liquid

(suite de la page 4)

- Densité et/ou densité relative
- Densité: Non déterminée.
- Densité relative Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non déterminé.
- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- Forme: Liquide
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- **Changement d'état**
- Taux d'évaporation: Non déterminé.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Peut être corrosif pour les métaux.
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
- Réactions au contact des métaux alcalins.
- Corrode les métaux.
- Réagit aux métaux non précieux en formant de l'hydrogène.
- En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire.
- Réactions au contact des agents de réduction.
- Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre (SOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- 7664-93-9 acide sulfurique**
- Oral LD50 2.140 mg/kg (rat)
- Inhalatoire LC50 0,51 mg/l (rat)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 6)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.01.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: Balance Minus liquid

(suite de la page 5)

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- **Toxicité aquatique:**
 - 7664-93-9 acide sulfurique**
 - EC50 58 mg/l (Boue activée)
 - 29 mg/l (daphnia)
 - LC50 42 mg/l (Gambusia affinis)
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
 - Indications générales:
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- **ADR, IMDG, IATA** UN2796
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- **ADR** 2796 ACIDE SULFURIQUE
- **IMDG, IATA** SULPHURIC ACID
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- **ADR, IMDG, IATA**



- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Étiquette** 8

(suite page 7)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.01.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: Balance Minus liquid

(suite de la page 6)

• 14.4 Groupe d'emballage	
• ADR, IMDG, IATA	II
• 14.5 Dangers pour l'environnement	
• Marine Pollutant:	Non
• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
• Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	80
• No EMS:	F-A,S-B
• Segregation groups	(SGG1) Acids
• Stowage Category	B
• 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
• Indications complémentaires de transport:	
• ADR	
• Quantités exceptées (EQ):	E2
• Quantités limitées (LQ)	1L
• Quantités exceptées (EQ)	Code: E2
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
• Catégorie de transport	2
• Code de restriction en tunnels	E
• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	1L
• Excepted quantities (EQ)	Code: E2
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 2796 ACIDE SULFURIQUE, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
 - Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
 - VOC (CE) 0,00 %
 - VOCV (CH) 0,00 %
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 8)

CHF

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 10.01.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 10.01.2023

Nom du produit: Balance Minus liquid

(suite de la page 7)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

CHF